



L'annonce, devant le Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions (CILE), du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013 est une nouvelle preuve de la volonté du gouvernement de placer la solidarité au cœur du redressement de notre pays. Le CILE n'avait pas été réuni depuis 2006, il le sera désormais chaque année afin de suivre la mise en place et l'effectivité du plan.

Le Plan contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale marque l'engagement concret du gouvernement pour réduire les inégalités et œuvrer pour une République plus juste et plus solidaire. Cet engagement est également le mien. Le gouvernement et l'ensemble de ses ministres sont mobilisés autour de ces enjeux de premier ordre.

Marie-Arlette CARLOTTI

Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M.A. Carloti", is written over a long, thin horizontal line that tapers to a point on the left side.



PREMIER MINISTRE

Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions

www.gouvernement.fr

01 Réduire les inégalités
et prévenir les ruptures

02 Venir en aide et accompagner
vers l'insertion

03 Coordonner l'action sociale
et valoriser ses acteurs

21 janvier 2013

Contact

SERVICE DE PRESSE
de Maignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79

Sommaire

Introduction	3
--------------------	---

01

Réduire les inégalités et prévenir les ruptures

Accès aux droits : lutter contre le non-recours et sécuriser les aides	11
Emploi, travail : inciter à une démarche de prévention active des exclusions au sein des entreprises et dans la négociation collective	13
Logement : disposer d'une offre de logements adaptée et prévenir les expulsions	14
Santé : prévenir les inégalités d'accès aux soins et progresser en matière de santé des enfants et des adolescents	16
Familles, enfance, réussite éducative : accentuer les efforts de redistribution envers les familles pauvres et renforcer leur lien avec les institutions éducatives	17
Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement : prévenir les difficultés des ménages modestes	20

02

Venir en aide et accompagner vers l'insertion

Améliorer le montant du RSA socle et favoriser l'accès aux biens essentiels	23
Emploi, travail, formation professionnelle	27
Logement, hébergement : créer les conditions d'une véritable politique d'accès au logement pour le plus grand nombre	32
Santé : des complémentaires pour tous et une offre de soin de proximité	34
Familles, enfance : accompagner les jeunes parents et les jeunes majeurs en difficulté	36
Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement : accompagner les personnes et les familles en situation de fragilité financière	37

03

Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs

Renforcer l'interministérialité des politiques de solidarité	39
Accentuer la territorialisation des politiques de lutte contre la pauvreté	39
Reconnaître le droit à l'initiative sociale	42
Développer sur de larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques	45
Refonder le travail social	46
Observer les besoins, évaluer et capitaliser les pratiques	48

Conclusion	51
------------------	----